



Pôle emploi



Le 14 septembre 2020

NEGOCIATION TELETRAVAIL : La CFDT revendique l'installation d'un Droit Individuel au Télétravail (DIT)



La parole est à vous !



La négociation d'un nouvel accord télétravail va débuter à Pôle emploi pour une mise en œuvre début 2021.

La CFDT, initiatrice et signataire de l'accord précédent de 2017, veut profiter de cette négociation pour installer un Droit Individuel au Télétravail (DIT) à Pôle emploi au choix de chacun !

De la transparence :

Nous souhaitons associer le personnel de Pôle emploi à cette négociation au travers de vos expériences et permettre ainsi votre implication.

Nous vous informerons des évolutions de la négociation au fur et à mesure des avancées.

Nous avons besoin de vos retours :

Participez d'ores et déjà en nous faisant part de vos expériences, propositions, contributions sur votre vision du télétravail.

Pour cela, écrivez-nous (*anonymat garanti*) : cfdteletravail@gmail.com



Pour la CFDT, un Droit Individuel au Télétravail c'est quoi ?

- ✚ Assouplissements dans la gestion du temps de télétravail :
 - ✓ baisse de l'ancienneté pour en bénéficier.
 - ✓ durée variable de la journée de télétravail par le badgeage du télétravailleur.
 - ✓ décisions au fil de l'eau et non plus en campagne annuelle.
 - ✓ possibilité de report de la journée télétravaillée au-delà de la semaine considérée.
 - ✓ développement du travail de proximité.
- ✚ Création d'un « forfait individuel télétravail » pour tous les agents en plus d'un droit à des jours fixes.
- ✚ Aménagement du poste de télétravail.

**UN NOUVEAU DROIT AU TELETRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS
EST POSSIBLE !**